



jeudi, 6. Octobre 2016

SOMMAIRE Cliquez sur les titres pour lire les articles

Marché & Economie.....	2
<i>L'automobile a dopé la consommation en août.....</i>	<i>2</i>
<i>Les économistes divergent sur l'effet emploi du Cice</i>	<i>2</i>
<i>Tourisme: le cri d'alarme des professionnels</i>	<i>3</i>
<i>Taxe sur les dividendes : un nouveau sujet de vigilance.....</i>	<i>3</i>
<i>Plus de 100.000 véhicules électriques circulent aujourd'hui en France</i>	<i>4</i>
<i>Les multinationales sommées de déclarer au fisc les impôts de leurs filiales à l'étranger.....</i>	<i>4</i>
<i>l'industrie du médicament paie cher la maîtrise des coûts.....</i>	<i>5</i>
<i>L'industrie française a mis fin à l'hémorragie des usines.....</i>	<i>5</i>
<i>Valls présente un troisième plan de soutien à l'agriculture</i>	<i>6</i>
<i>Le déficit commercial devrait se creuser en 2017</i>	<i>7</i>
<i>Le marché des téléphones mobiles marque le pas.....</i>	<i>7</i>
Commerce	8
<i>Amazon France implante son plus gros entrepôt à Amiens.....</i>	<i>8</i>
<i>La low cost French Blue veut changer la donne à La Réunion</i>	<i>9</i>
<i>Safran conserve ses ambitions dans la défense</i>	<i>10</i>
<i>Gys, la PME tricolore qui rivalise avec les allemands sur la scène internationale</i>	<i>10</i>
Transactions & Contrats.....	11
<i>Le groupe Airbus achève sa mue en fusionnant avec Airbus</i>	<i>11</i>
<i>Hélicoptères : la Pologne annule son méga contrat avec Airbus.....</i>	<i>12</i>
<i>Après Peugeot et Citroën, Renault prend la route de l'Iran</i>	<i>12</i>
<i>Le fabricant de valises Rimowa se fait la malle chez LVMH</i>	<i>12</i>
<i>Axyntis reprend un site de 3M et vise l'équilibre en 2018 pour son usine de Calais.....</i>	<i>13</i>



CCI ALGÉRO-FRANÇAISE

غرفة التجارة و الصناعة الجزائرية-الفرنسية

Siège social : 38 rue Abou Noues Hydra, Alger

Accueil & Bureaux : Villa Malglaive

01 rue du professeur Vincent Telemly, Alger

Tél: +213 (0) 23 507 019

Fax: +213 (0) 23 507 032

cciaf@cciaf.org

www.cciaf.org

NOS EVENEMENTS SUR

WWW.CCIAF.ORG

L'automobile a dopé la consommation en août

Source : Les Echos

Après quatre mois de baisse, la consommation des ménages a progressé de 0,7% en août, portée par les achats d'automobiles et les dépenses en carburant.

Après une série de chiffres décevant (chômage, dette, ...), le rebond de la consommation des ménages au mois d'août apporte un peu d'air dans une conjoncture morose. Selon l'Insee en effet, les achats des ménages ont rebondi de 0,7% au coeur de l'été, faisant un peu oublier quatre mois consécutifs de baisse, sans toute fois effacer les pertes.

Ce rebond tient avant tout, selon l'Insee à une forte reprise des achats de biens fabriqués qui affichent une hausse de 0,9% qui, là encore est insuffisante pour effacer la baisse du mois précédent.

Dans le détail, ce sont les achats d'automobiles qui expliquent que la consommation reprend des couleurs. Après quatre mois consécutifs de baisse les achats de véhicules, et notamment ceux d'automobiles neuves, progressent de 3,1%. S'y ajoute également une reprise des dépenses en énergie et notamment des produits raffinés, dont le fioul.

Stabilité quasi générales pour les autres biens

Pour le reste, c'est plutôt la stabilité qui prévaut. Tant pour l'alimentaire que pour l'habillement-textile (après un net repli en juillet) ou bien encore ce que l'Insee regroupe dans la catégorie "autres biens fabriqués" (quincaillerie, bricolage, parfums, etc.).

Sur un an, la consommation des ménages s'affiche cependant en hausse de 1% en tenant compte de l'énergie. Elle progresse de 1,6% si l'on ne tient compte que des seuls produits manufacturés.

L'inflation en hausse de 0,4% en septembre

Sur les douze derniers mois l'inflation a accéléré au mois de septembre pour atteindre 0,4% en rythme annuel, un rythme supérieur à celui des trois derniers mois (+0,2%).

Sur le seul mois de septembre, les prix à la consommation ont par contre reculé de 0,2% par rapport à août, "en raison du repli des prix des services liés au tourisme après les vacances d'été", selon les estimations provisoires publiées ce vendredi par l'Insee

"Un rebond des prix des produits pétroliers après deux mois de baisse atténuerait également le repli général", souligne l'Insee qui note qu'en revanche les prix des produits alimentaires ont reculé.

Les économistes divergent sur l'effet emploi du Cice

Source : Les Echos

Le crédit d'impôt aurait eu un impact positif sur l'emploi des ouvriers et employés. Mais il aurait pesé sur celui des cadres en créant un effet de seuil.

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice) a-t-il eu l'impact espéré par le gouvernement ? Le rapport de France Stratégie publié ce jeudi (voir document ci-dessous) indique que la mesure a conduit à « une amélioration sensible des marges des entreprises » et probablement permis de créer ou sauvegarder entre 50.000 et 100.000 emplois en 2013

et 2014. Ce qui fait dire à Bercy que les effets sur l'emploi « semblent cohérents avec les estimations (...) du gouvernement », et que, « compte-tenu de la montée en charge progressive du CICE », ils seront en 2015 et 2016 « forcément plus importants ».

Sur les deux laboratoires de recherche ayant étudié pour France Stratégie les effets du CICE sur l'emploi, seule une équipe d'économistes trouve pourtant un impact. Le laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) n'en met en évidence aucun tandis que l'équipe de Yannick L'Horty, professeur à l'Université Paris-Est et directeur de l'équipe Travail, emploi et politique publique (TEPP) trouve « un impact positif du Cice sur l'emploi dès l'année 2013, limité aux entreprises les plus fortement bénéficiaires ».

Mais ses « estimations indiquent que la montée en puissance du Cice en 2014 [il est passé cette année-là de 4 % à 6 % de la masse salariale pour les rémunérations inférieures à 2,5 SMIC, NDLR] n'aurait pas induit une progression supplémentaire de l'emploi cette année-là ». Et le Cice a eu un effet positif sur l'emploi des ouvriers et des employés mais « il a revanche exercé un impact négatif sur l'emploi des cadres » en raison « de la forme du barème qui introduit un effet de seuil puissant dans la distribution des rémunérations », note l'étude de TEPP. Une entreprise a en effet désormais intérêt à embaucher des personnes payés en dessous de 2,5 SMIC pour lesquelles elle touche de le Cice.

Un impact « positif mais est de faible ampleur »

Dans son commentaire, Alain Trannoy, professeur à l'école d'économie d'Aix-Marseille et rapporteur des travaux de TEPP, reconnaît que l'impact est « positif mais est de faible ampleur ». Ce que confirme Yannick

L'Horty. « Les estimations réalisées à priori sur les effets du Cice tablaient sur plus de 200.000 emplois créés chaque année. Nous sommes très en dessous de ces chiffres. C'est décevant au regard de la masse budgétaire en jeu même si nos estimations sont probablement minorées », indique-t-il. En effet, le coût budgétaire du Cice représente environ 27 milliards d'euros sur 2013 et 2014. « Le Cice produit moins d'effet que les exonération de charges sur les bas salaires », souligne Yannick L'Horty.

Pour la CGT, le bilan « se résume en deux mots : gabegie (pour les comptes publics) et effet d'aubaine (pour les entreprises) ». FO fustige pour sa part « une mesure au coût prohibitif souffrant cruellement d'une absence de ciblage et de conditionnalité sur la création d'emploi ».

Tourisme: le cri d'alarme des professionnels

Source : Le Figaro

Le tourisme français est en danger. Avec la chute du nombre de visiteurs étrangers, les professionnels estiment que la situation est très critique. Le recul de l'activité en France menace 30.000 emplois.

Jamais les professionnels du tourisme n'ont connu une telle situation. Si la France est assurée de garder cette année sa place de leader mondial (84,5 millions de touristes internationaux l'an dernier, contre 75 millions pour les États-Unis, numéro deux), elle souffre pourtant d'une chute sans précédent de la fréquentation. « Sous réserve des résultats du troisième trimestre, les arrivées de touristes étrangers en 2016 devraient être de 4 à 5 % inférieures à celles de 2015, sans que l'on puisse exclure un résultat encore moins bon », affirme Frédéric Pierret, directeur général de l'Alliance 46.2, association qui

réunit 19 grands acteurs du tourisme (AccorHotels, Galeries Lafayette, Pierre&Vacances, Disneyland Paris...).

Cela signifie près de 3 millions de touristes étrangers de moins qu'en 2015. Ce serait la plus forte baisse depuis environ quarante ans. « Elle induirait une perte de l'ordre de 25.000 à 30.000 emplois directs, auxquels il faut ajouter un nombre équivalent d'emplois indirects », s'inquiète Frédéric Pierret. Les professionnels craignent un plus grand nombre de défaillances de restaurants mais aussi d'hôtels.

Taxe sur les dividendes : un nouveau sujet de vigilance pour les entreprises

Source : Le Figaro

Le Conseil constitutionnel a jugé qu'une disposition de la taxe de 3% sur les dividendes était inconstitutionnelle. Mais les entreprises ne sortiront pas forcément gagnantes de cette décision.

C'est une décision du Conseil constitutionnel qui pourrait avoir des conséquences importantes pour les entreprises. Elle concerne la taxe de 3% sur les dividendes distribués, créée par le premier texte financier voté par la majorité PS à l'été 2012. Les PME au sens européen en sont exonérées. Mais aussi les groupes « fiscalement intégrés », c'est-à-dire les groupes où la société-mère paye l'impôt pour les sociétés de l'ensemble. Concrètement, dans ce cas, les dividendes versés par les filiales à la société-mère sont exonérés de la taxe.

Un groupe ne peut opter pour l'intégration fiscale que si la ou les filiales sont détenues au moins à 95% par la maison-mère. Or il existe aussi des organisations où ce

pourcentage de détention est atteint sans que les dirigeants fassent le choix de l'intégration fiscale. Dans ce cas, les dividendes des filiales sont taxés à 3%. Il en va de même lorsque la société-mère est étrangère. Dans une décision rendue publique vendredi et qui fait suite à une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC), le Conseil constitutionnel a estimé que la différence de traitement entre groupes ayant des filiales à 95%, selon qu'ils sont intégrés fiscalement ou pas, « n'est justifiée ni par une différence de situation, ni par un motif d'intérêt général ». Et donc que cette différence est inconstitutionnelle. Les Sages ont donné au législateur jusqu'au 1er janvier pour adapter la loi.

2 milliards d'euros en 2015

À Bercy, on précisait vendredi que le gouvernement allait examiner la question, afin de respecter l'échéance. Plusieurs options s'offrent à lui: soit exonérer tous les groupes ayant des filiales à 95% de la taxe sur les dividendes, ce qui coûterait cher à l'État, soit soumettre à la taxe sur les dividendes les groupes fiscalement intégrés. Une option dont le Medef ne veut pas, estimant « qu'elle pourrait coûter jusqu'à 3 milliards aux entreprises ». En effet, les groupes fiscalement intégrés sont très nombreux en France: 110.000 entreprises sont concernées. Parmi elles, il y a de nombreuses PME.

Une troisième voie est possible: appliquer la taxe sur les dividendes à tous, mais à un taux plus faible que 3%. C'est le choix que Bercy avait fait dans une affaire similaire l'an passé. Les groupes fiscalement intégrés verraient alors leur taxation augmenter, mais moins fortement que dans la deuxième option. Et les autres y gagneraient.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement n'en aura pas fini avec la taxe sur les dividendes. Car cette dernière

pourrait être invalidée par la Cour de justice européenne. Ce qui poserait un vrai souci budgétaire, la taxe ayant rapporté 2 milliards d'euros en 2015.

Plus de 100.000 véhicules électriques circulent aujourd'hui en France

Source : Le Figaro

Lors d'une visite au Mondial de l'automobile de Paris samedi, la ministre de l'Environnement Ségolène Royal a souhaité que le scandale du «dieseldate» donne un coup d'accélérateur au développement de la mobilité électrique.

Alors que le Mondial de l'automobile a ouvert ses portes au public ce samedi à Paris, le «dieseldate» est dans tous les esprits. Un an après l'éclatement de la crise née de la triche de Volkswagen sur les moteurs diesel, les constructeurs automobiles continuent à payer la facture du scandale. Ce qui explique sans doute pourquoi la voiture électrique, présente sur de nombreux stands, joue l'un des premiers rôles au Mondial de Paris.

Lors d'une visite de deux heures au salon de la Porte de Versailles ce samedi, la ministre de l'Environnement Ségolène Royal n'a d'ailleurs eu d'yeux que pour les voitures électriques, rapporte l'AFP. Que ce soit sur les stands des marques du groupe PSA (Peugeot, Citroën et DS) ou celles de Renault, qui montrait sa nouvelle Zoé à l'autonomie quasi doublée: 400 km théoriques, 300 en conditions réelles.

» Toutes les actualités du Mondial de l'automobile 2016 La ministre a souhaité que le scandale du diesel donne un «coup d'accélérateur» au développement de la mobilité électrique. «La voiture électrique, la voiture à hydrogène, ça doit être maintenant une priorité, les

constructeurs doivent baisser les prix et élargir leur gamme», a-t-elle lancé. Elle en a profité pour vanter l'action du gouvernement en faveur des ventes de voitures électriques.

Plus de 100.000 véhicules électriques circulent aujourd'hui en France, avec 32.000 immatriculations en 2016, selon la ministre. Depuis le début de l'année, un peu plus d'1% des voitures neuves immatriculées dans l'Hexagone fonctionnent à l'électricité. Si la proportion reste faible dans un parc automobile de plus de 38 millions d'unités, Ségolène Royal souligne que «le nombre de véhicules électriques a ainsi triplé depuis 2014».

Il n'en demeure pas moins que l'essor des véhicules électriques reste freiné par de sérieux obstacles, à commencer par le prix élevé de ces modèles, malgré le bonus écologique de 6300 euros (plus 3700 euros de prime à la conversion pour la mise à la casse d'une voiture diesel de plus de 10 ans). Par ailleurs, l'autonomie encore limitée de ces véhicules dissuade plus d'un acheteur. Tout comme le manque de bornes de recharge dans l'Hexagone. Le réseau ne dépasse pas les 13.000 bornes, en comptant les installations publiques et privées.

«La peur de tomber en panne»

Pour lever ces freins, Ségolène Royal n'est pas venue les mains vides au Mondial de l'automobile. «L'autonomie est quelque chose de totalement crucial, parce que ce qui freine l'achat d'une voiture électrique, c'est la peur de tomber en panne. Il y a deux choses à faire: renforcer l'autonomie des batteries et, deuxièmement, déployer davantage de bornes de recharge», a-t-elle déclaré en arpentant les allées du salon. La ministre a annoncé un

objectif de «1 million de points de charge pour les véhicules électriques» en trois ans sur tout le territoire.

Dans le détail, 900.000 de ces points de charge seront mis en place chez les particuliers, grâce au crédit d'impôt transition énergétique. Ce dispositif, reconduit en 2017, permet «le financement de 30% du coût de ces points de charge». L'installation d'une borne privée revient donc, selon la ministre, à 400 euros avec cette aide. En plus des installations privées, 100.000 points de charge seront accessibles au public. «Par comparaison, le nombre de stations essence en France est de 10.000 environ», a souligné la ministre dans un communiqué.

Pour aider les consommateurs à sauter le pas, Ségolène Royal s'est réjouie du fait que le «superbonus» pour l'achat d'une voiture électrique soit prolongé dans le projet de loi de finances 2017. Elle a annoncé par ailleurs la création d'un nouveau bonus écologique pour les deux roues électriques: 1000 euros d'aide, plafonné à 27% du prix d'achat. Elle a aussi confirmé la poursuite de la convergence de la fiscalité entre les véhicules essence et diesel. Entre cet alignement fiscal progressif - il sera bouclé sur 5 ans - et la montée en puissance de la taxe carbone, la fiscalité du diesel a grimpé cette année de 3,5 centimes et celle du SP95 de 2 centimes.

Les multinationales sommées de déclarer au fisc les impôts de leurs filiales à l'étranger

Source : Le Monde

Un décret publié samedi 1er octobre au Journal officiel va contraindre les multinationales à faire une déclaration auprès du fisc pays par pays. Un reporting pays par pays obligatoire pour toutes les entreprises réalisant un chiffre d'affaires mondial consolidé de plus

de 750 millions d'euros à partir de l'exercice 2016, sous peine d'une amende 100 000 euros.

Concrètement, ces multinationales devront informer l'administration fiscale française sur les activités qu'elles mènent dans le reste du monde, et sur les impôts qu'elles paient dans d'autres pays. L'obligation concerne à la fois les maisons mères de groupes multinationaux implantées en France et, dans certains cas, les filiales françaises de groupes étrangers.

Cette mesure s'inscrit dans la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscales, en facilitant le contrôle des prix de transfert – ces opérations financières entre filiales qui permettent aux entreprises de déplacer leurs bénéfices vers les pays où la fiscalité est la plus accommodante.

Ce texte paraît alors que le projet de loi Sapin II sur la transparence de la vie économique, actuellement en discussion au Parlement, prévoit d'aller un cran plus loin, en rendant le reporting pays par pays public. Mais cette nouvelle obligation n'entrera en vigueur qu'après l'adoption d'une directive européenne similaire, et au plus tard au 1er janvier 2018.

[L'industrie du médicament paie cher la maîtrise des coûts](#)

Source : Les Echos

Les économies prévues pour 2017 sur les remboursements de médicaments et de dispositifs médicaux s'élèvent à 1,8 milliard d'euros.

Et cela sans afficher d'objectif officiel de décroissance du chiffre d'affaires.

Pas de répit pour les laboratoires. Le gouvernement compte économiser 1,81 milliard d'euros en 2017 sur les remboursements de médicaments et de dispositifs médicaux. Soit 45 % des efforts d'économies programmés pour l'Assurance-maladie. La contribution des industriels est stable en pourcentage par rapport à 2016, où l'objectif imposé est de 1,545 milliard. Depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, les économies annuelles sur le médicament tournent autour de 1,5 milliard, un montant déjà élevé par rapport au tribut de 925 millions inscrit dans le dernier budget de la droite.

Pour parvenir à tenir l'objectif 2017, les mesures habituelles sont peu ou prou reconduites. Mais le gain espéré tombe à 1,34 milliard : si les économies sur les dispositifs médicaux croissent de 20 millions en 2017, celles sur les médicaments bio-similaires sont stables. L'objectif de maîtrise du volume de prescription de médicaments est moins élevé de 20 millions et les baisses de prix rapporteront 50 millions d'euros en moins, à l'instar de la promotion des génériques. Pour arriver au 1,81 milliard d'économies visées, l'Assurance-maladie devra pêcher 470 millions de plus, d'abord dans les remises concédées par les industriels, puis en sortant de l'objectif de maîtrise des dépenses (Ondam) une somme exceptionnelle de 220 millions, dédiée aux médicaments innovants, et en théorie récupérable sur les exercices suivants (via le Fonds pour l'innovation pharmaceutique).

Clauses de sauvegarde

En 2017, ces économies devront en outre être réalisées sans afficher d'objectif officiel de décroissance du chiffre d'affaires du médicament remboursé. En 2015 et en 2016, le gouvernement avait exigé une baisse d'au moins 1 % de leurs ventes en valeur. Comme ce « taux L » à - 1 % ne sera vraisemblablement pas respecté cette

année, l'industrie va subir une ponction sur le chiffre d'affaires supplémentaire. Jugé confiscatoire par les laboratoires, ce taux négatif risque d'être contesté en justice.

C'est pourquoi le gouvernement a eu l'idée de créer deux clauses de sauvegarde à la place. Le taux Lv pour les médicaments délivrés par les officines en ville est fixé à zéro, et le taux Lh pour les médicaments à l'hôpital à 2 %. L'Assurance-maladie ne devrait pas rencontrer de difficultés pour faire respecter Lv : les remboursements de médicaments en officine devraient baisser de 0,3 % en 2016. Les prix des médicaments et la marge des pharmaciens sont pilotés avec une certaine prévisibilité.

Ce sera une autre affaire de gérer l'enveloppe hospitalière. Dans cette poche à 7 milliards d'euros sont logés tous les postes de dépenses en expansion, non pas du fait d'une supposée mauvaise gestion, mais en raison du coût des traitements innovants prescrits : ceux qui sont pris en charge « en sus » des tarifs des établissements, ceux qui bénéficient d'une autorisation temporaire d'utilisation, ceux qui ne sont prescrits qu'à l'hôpital (même s'ils sont ensuite rétrocédés et consommés en ville). La dynamique des dépenses remboursées y est de + 4,5 % en 2016. Le coût des traitements contre l'hépatite C, supérieur à 700 millions d'euros par an, va encore croître de 1,2 %. Et avec l'arrivée de nouveaux anticancéreux, les dépenses de rétrocession vont grimper de 12 %. Avec Lh, il ne sera plus possible de faire porter le chapeau des dérapages de coûts aux médicaments prescrits en ville. C'est bien une décroissance qui est orchestrée.

L'industrie française a mis fin à l'hémorragie des usines

Source : Les Echos

Le solde des ouvertures et fermetures de sites est positif sur deux trimestres. Les intentions d'investissement sont fortes malgré une production décevante.

C'est une usine de 38.000 mètres carrés dont vient de se doter la Bretagne. Mercredi 28 septembre, le chinois Synutra a inauguré, à Carhaix, la plus grande tour de séchage de lait d'Europe. Un investissement de 170 millions d'euros destiné à fabriquer de la poudre de lait de qualité pour les bébés chinois.

Neuf mois auparavant, à Bassens près de Bordeaux, c'était une usine de fabrication d'huile alimentaire qui était inaugurée par Manuel Valls, afin de fabriquer des bouteilles Lesieur, Fruit d'Or ou Coeur de Tournesol. Le groupe Avril a investi 31 millions d'euros sur le site pour mettre en route 5 lignes de production d'une capacité de 100 millions de litres par an.

Petit à petit, les choses semblent s'améliorer sur le front de l'industrie. D'après le cabinet d'études Trendeo, le solde des ouvertures et des fermetures d'usine a été positif dans les industries alimentaires ou l'énergie depuis janvier, même si des secteurs comme les meubles, la plasturgie ou le travail des métaux restent dans le rouge. Au total, l'amélioration de la situation est perceptible, juge le cabinet Trendeo, qui recense les annonces de fermeture et d'ouverture de sites dans l'Hexagone.

« Les créations d'usines ont été supérieures aux fermetures aux deuxième et troisième trimestres 2016. C'est la première fois [depuis] 2009 que ce solde est

positif plus d'un trimestre », souligne David Cousquer, gérant du cabinet Trendeo. Certes, le phénomène reste limité. Le solde des fermetures et des ouvertures est positif de 2 unités au troisième trimestre et de 5 au deuxième ! A ce rythme, il faudrait vingt-et-une années pour remplacer les 605 usines perdues par la France (en solde) depuis 2009, note Trendeo.

Pourtant, la confiance en l'avenir semble s'améliorer. Les marges de l'industrie manufacturière se sont reconstituées, l'industrie automobile va mieux et les intentions d'investissement sont élevées. Fin juillet, les chefs d'entreprise anticipaient une hausse de + 6 % en 2016 contre + 7 % en début d'année. D'ordinaire, les patrons prévoient une hausse sensible en janvier avant que ces chiffres ne soient massivement révisés à la baisse en cours d'année (+ 2 % en 2015). « Il y a un effet important des mesures sur le suramortissement », note Denis Ferrand, DG de COE-Rexecode.

En revanche, les économistes s'étonnent de l'écart entre l'état d'esprit des chefs d'entreprise et l'évolution de la production industrielle. « Il y a une sorte de divorce entre le taux d'utilisation des usines, qui tend plutôt à augmenter, et l'évolution de la production industrielle, qui est décevante », souligne Denis Ferrand. « Nous avons eu une accélération jusqu'à fin 2015, qui correspondait à la faiblesse de l'euro et à la montée en charge du CICE. Depuis il y a un vrai essoufflement de la production industrielle », ajoute Mathieu Plane, de l'OFCE. Si l'on compare les mois de mai, juin et juillet avec les trois mois précédents, la production de l'industrie manufacturière a ainsi reculé de 1,7 % en rythme annuel, note COE-Rexecode.

D'après l'enquête Markit publiée lundi, l'indice PMI dans le secteur manufacturier a montré des signes de stabilisation en France en septembre à 49,7, avec une

très légère progression de la production et un ralentissement du repli des nouvelles commandes. S'il reste sous le seuil de 50, qui sépare croissance et contraction, l'indice se rapproche d'un niveau correspondant à une conjoncture stable. Et à une sorte d'entre-deux eaux.

Valls présente un troisième plan de soutien à l'agriculture

Source : Les Echos

L'Etat va notamment garantir la moitié des emprunts bancaires des agriculteurs mis à mal par les mauvaises récoltes, a annoncé le Premier ministre.

Avec en toile de fond une récolte céréalière en recul de près de 30% cet été _ une catastrophe qui s'ajoute aux crises chroniques dans l'élevage et le secteur laitier _ le gouvernement avait promis dès la fin juillet un plan de soutien pour l'agriculture. C'est ce plan d'aide - le troisième depuis l'été 2015, que le Premier ministre, Manuel Valls, a présenté ce mardi.

Première urgence : alléger le fardeau des agriculteurs surendettés. La principale mesure du nouveau " plan de consolidation et de refinancement de l'agriculture " va dans ce sens. L'Etat, via la banque publique d'investissement Bpifrance, va se porter caution à hauteur de 50% des prêts contractés par les agriculteurs en difficulté. Ceci, afin de leur permettre d'emprunter auprès de leurs banques aux mêmes taux que s'ils étaient en bonne santé financière.

Un fonds de garantie, où l'Etat versera, selon Matignon, entre 50 et 100 millions d'euros, doit permettre de débloquer 1,5 milliard d'euros de prêts des banques privées pour les agriculteurs en difficulté. Entre 50.000

et 80.000 exploitants devraient bénéficier de cette mesure, selon le gouvernement. De son côté, la FNSEA chiffre à 5 milliards d'euros les pertes des agriculteurs.

Par ailleurs l' "année blanche " (c'est-à-dire le report de remboursement de prêts, Ndlr), va être prolongée de deux mois, jusqu'à fin décembre. Et les céréaliers pourront bénéficier d'un dégrèvement supplémentaire, sur les prairies, de leur taxe foncière.

Aides à la reconversion

Parallèlement, le gouvernement va augmenter l'enveloppe attribuée aux aides à la reconversion professionnelle des agriculteurs.

Enfin, il va mettre en place avec la Sécurité sociale agricole (MSA) "des possibilités de remplacement gratuit pour les exploitants victimes d'épuisement professionnel (" burn out") mais aussi davantage de retraites anticipées", a précisé le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll.

[Le déficit commercial devrait se creuser en 2017](#)

Source : Les Echos

Une légère dégradation est anticipée par Bercy, à près de 50 milliards d'euros, en raison notamment de la hausse attendue de la facture énergétique. Le déficit hors énergie atteindrait 20 milliards d'euros l'an prochain.

Pour la dernière année du quinquennat de François Hollande, la performance du commerce extérieur français ne s'annonce pas particulièrement brillante. Dans le -rapport économique, social et financier du

projet de loi de finances pour 2017 , Bercy indique prévoir une légère dégradation de la balance commerciale de biens, le déficit étant anticipé à 48,9 milliards d'euros, contre 45,3 milliards prévus cette année. Le ministère explique ce creusement du déficit par « l'effet du Brexit et une nouvelle dégradation du solde commercial énergétique en lien avec la remontée des prix du pétrole ». La Grande-Bretagne est en effet le partenaire commercial avec lequel la France enregistre l'excédent le plus fort. La chute récente de la livre sterling pourrait faire des dégâts.

Réformes inopérantes

Les exportations françaises de biens devraient progresser de 3,5 % grâce à la demande mondiale adressée à la France qui accélérerait, « portée par le rebond américain et des importations dans les économies émergentes ». Quant aux importations, elles grimperaient aussi plus vite, de l'ordre de 4,3 % malgré le ralentissement anticipé de la consommation des Français l'an prochain. Depuis le printemps dernier, la progression des importations et des exportations a été largement revue à la baisse par les économistes du Trésor. La raison est simple : comme l'a récemment indiqué l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le commerce international ne croît plus aussi vite qu'auparavant.

Ensuite, avec la baisse du prix de l'or noir, entre 2014 et 2016, la facture énergétique de l'Hexagone a reculé d'environ 24 milliards d'euros. Mais 2017 devrait marquer une inflexion avec la remontée attendue de baril. Conséquence, le commerce extérieur devrait une nouvelle fois peser sur le PIB français en amputant la croissance de 0,2 point en 2017. Les réformes comme le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), ou encore le pacte de responsabilité ou la loi travail

n'ont donc pas encore eu les effets escomptés. Bercy table seulement sur une légère baisse du déficit commercial hors énergie, qui passerait de 21 milliards d'euros en 2016 à 20 milliards d'euros en 2017, malgré la petite appréciation récente de la monnaie unique.

Mais l'institut COE-Rexecode est, lui, un peu plus pessimiste que Bercy puisqu'il table sur un déficit commercial légèrement supérieur à 50 milliards d'euros en 2016 et aux alentours de 58 milliards l'an prochain. « La dégradation du solde commercial en 2017 proviendra en majeure partie de la remontée attendue du prix du pétrole et de l'alourdissement de la facture pétrolière qui en résultera, environ 5 milliards d'euros selon nos prévisions », précise Denis Ferrand, directeur général de COE-Rexecode. « Mais une autre partie du creusement du déficit s'explique par la nature de la croissance française. Celle-ci est et sera fortement tirée encore l'an prochain par l'investissement des entreprises, particulièrement fort dans les biens d'équipement souvent importés », poursuit-il. En étant optimiste, on peut donc se dire que la hausse du déficit pourrait être un préambule à une amélioration future de la compétitivité, les entreprises ayant investi pour monter leur production en gamme.

[Le marché des téléphones mobiles marque le pas](#)

Source : Le Monde

Le cabinet Gartner a dévoilé jeudi 6 octobre ses estimations sur l'évolution du marché mondial des PC et téléphones mobiles. Et les voyants sont au rouge. À l'exception du segment des mini-ordinateurs portables (ultramobile), qui continue à croître mais ne pèse quantitativement que très peu, tous les autres

indicateurs sont à la baisse. Si les perspectives à moyen terme montrent une stabilisation des ventes toutes catégories confondues dans les 5 prochaines années à 2,4 milliards d'appareils, l'année 2016 devrait être marquée par un affaissement de 3 % du volume total de vente, soit la deuxième année consécutive de recul du marché.

Alors qu'une courte croissance était encore anticipée en janvier sur le marché de la téléphonie, les analystes de Gartner estiment désormais inéluctable un recul du volume de ventes sur l'année (1,887 milliards d'unités soit- 1,6 %). En cause, l'évolution d'un marché qui arrive à maturité, avec un renouvellement des appareils moins réguliers. Mais aussi les performances décevantes des géants du secteur avec les ventes poussives d'Apple et le rappel massif des appareils Samsung Galaxy Note 7 qui aura refroidi les consommateurs. Plus tôt dans l'année, Gartner avait déjà estimé que sur l'année 2016, et pour la première fois depuis la publication de cet indicateur en 2010, les revenus allaient se réduire dans le secteur de la téléphonie.

De nouveaux territoires à conquérir

Pour Roberta Cozza, spécialiste du mobile chez Gartner, cette nouvelle donne peu faire le jeu de quelques acteurs, sachant que pour les « purs » fabricants de téléphone (HTC, Sony) qui ne disposent pas d'une large gamme de services, les marges risquent encore de se réduire. Parmi ces nouveaux acteurs, il y a LeEco, poids lourd de la vidéo en ligne en Chine, qui depuis cette année distribue ses téléphones (et tous les services liés à son EcoSystem) sur le marché américain. De nouveaux territoires sont encore à conquérir pour les acteurs du marché, comme l'Afrique, mais sur des modèles moins haut de gamme, donc moins rentable.

Du côté des PC classiques, la dégringolade se poursuit, avec une baisse prévue du volume de ventes de 20 % en trois ans (265 millions d'années). Conséquence logique d'une évolution des usages plus favorables aux tablettes, mobiles et autres ordinateurs hybrides, cette baisse peut-elle être entravée ? Pour Ranjit Atwal, spécialiste PC chez Gartner, une planche de salut possible serait de permettre d'avantage d'interactions vocales dans les ordinateurs. À cet égard, il faudra observer le niveau d'adoption de la fonction d'assistant personnel Cortana proposée dans Windows 10.

COMMERCE

Amazon France implante son plus gros entrepôt à Amiens

Source : les Echos

Le géant de l'e-commerce annonce la création, dans la Somme, d'un entrepôt de 107.000 mètres carrés. Dans la région Hauts-de-France, 750 emplois vont être créés en trois ans.

La rumeur bruissait depuis la semaine dernière à Amiens, elle est aujourd'hui confirmée. Amazon, le géant américain de la vente en ligne, officialisera ce mercredi avec les représentants des collectivités territoriales, l'implantation d'une plate-forme logistique de 107.000 mètres carrés à Boves, en périphérie d'Amiens. Une excellente nouvelle pour la ville, après l'épisode de la suppression des 1.000 emplois de l'usine de pneumatiques Goodyear et la disparition de plusieurs dizaines de postes de fonctionnaires liée à la création de la grande région Hauts-de-France.

Selon Amazon, l'ouverture du site engendrera la création de 500 postes directs d'ici à trois ans, notamment des agents d'exploitation, des techniciens

ou des agents de maintenance. Confié au cabinet Goodman, l'entrepôt comprendra une dizaine de cellules de stockage et près de 70 quais de chargement. « Amiens va devenir le plus grand pôle logistique d'Amazon en France. Ce projet correspond au développement d'Amazon en France, en croissance de 30 % par an. Elle va aussi nous permettre d'accompagner les vendeurs indépendants », souligne Ronan Bolé, directeur des opérations France chez Amazon.

Le groupe se refuse à tout commentaire concernant le montant de l'investissement, se bornant à rappeler que, depuis 2010, il a injecté « plus de 1,5 milliard d'euros » dans l'économie française. Toutefois, selon certaines sources, l'investissement réalisé à Amiens pourrait dépasser les 50 millions d'euros. Les professionnels de la logistique estiment en effet entre 400 et 600 euros (hors taxes) le mètre carré d'entrepôt aménagé dans la région.

L'ouverture du nouvel entrepôt va être l'occasion pour le géant de la vente en ligne de réorganiser ses activités logistiques. Le site sera en effet spécialisé dans les articles de « grande taille », aujourd'hui répartis sur les quatre autres centres du groupe, basés à Saran (Loiret), Montélimar (Drôme), Sevrey (Saône-et-Loire) et Lauwin-Planque (Nord).

Sur cette dernière plate-forme, qui emploie déjà 1.300 salariés, dont 700 CDI, Amazon va développer, sur une surface de 30.000 mètres carrés, une activité complémentaire de tri des colis. Celle-ci doit engendrer 250 nouveaux emplois. « Nous allons ainsi mieux contrôler notre chaîne logistique et garantir nos délais de livraison », poursuit le responsable. En régions, Amazon proposait jusqu'à présent, un acheminement le jour même pour des commandes effectuées avant 14

heures. En juin, le spécialiste de l'e-commerce a annoncé le lancement, à Paris et dans certaines villes de la petite couronne, de son service Prime Now, qui garantit une livraison en une heure seulement. 18.000 des 200 millions de références commercialisées par le groupe, y compris 4.000 produits alimentaires, sont disponibles. Pour ce service, Amazon a décidé de créer un entrepôt de 4.000 mètres carrés dans le 18^e arrondissement de la capitale.

Fin 2016, Amazon France devrait compter 4.000 collaborateurs, un chiffre en croissance de 30 % par rapport à 2015, indique le groupe.

La filiale du groupe américain n'est pas la seule à ouvrir des entrepôts en France. Les grands distributeurs sont tous actuellement en train de réformer leur organisation logistique. Par ailleurs, Cdiscount, le grand concurrent d'Amazon, a inauguré, le 23 septembre dernier, avec le même prestataire Goodman ainsi qu'ID Logistics, une base de 40.000 mètres carrés dédiés à la logistique avec 56 portes à quai, à Saint-Mard (Seine-et-Marne), près de Paris.

[La low cost French Blue veut changer la donne à La Réunion](#)

Source : Les Echos

La compagnie aérienne low cost long-courrier créée par le groupe Dubreuil lance la vente de ses vols Paris-La Réunion à partir de 498 euros l'aller-retour.

A compter du 16 juin, les voyageurs entre la métropole et l'île de La Réunion auront le choix d'une cinquième compagnie aérienne... Et pas n'importe laquelle, puisqu'il s'agit de French Blue, la toute nouvelle compagnie low cost long-courrier, créée en début

d'année par le groupe Dubreuil, propriétaire d'Air Caraïbes, avec l'ambition affichée de casser les prix sur les Caraïbes et l'Océan Indien.

Premier vol le 16 juin

Si le premier vol est programmé pour le 16 juin, l'ouverture des réservations a débuté ce mercredi, sur le site de la compagnie. Marc Rochet, le président d'Air Caraïbes et de French Blue, était donc à La Réunion, ce mercredi, pour dévoiler l'information la plus attendue : les tarifs de French Blue sur Saint-Denis de La Réunion.

Aller simple à partir de 249 euros

Comme l'avait promis son président en mars dernier, French Blue est bien nettement moins chère que ses concurrents, avec un tarif « basic », sans bagage en soute ni repas ni choix du siège, à partir de 249 euros TTC par trajet (498 euros l'aller-retour), contre 700 euros en moyenne pour ses concurrents, bagages et repas inclus. Le tarif « smart » incluant un bagage en soute, un repas et le choix du siège, démarre à 299 euros par trajet, tandis que le siège en classe Premium est à partir de 649 euros.

Stimuler la demande

Un écart tarifaire rendu possible par les coûts de fonctionnement de French Blue, de 20 % à 30 % moins élevés que ceux de ses principaux concurrents, Air France, Air Austral et Corsair. « Il ne s'agit pas seulement d'être moins cher que nos concurrents, nous voulons aussi stimuler la demande grâce à la baisse des prix, explique Marc Rochet. La clientèle essentiellement loisir et affinitaire de La Réunion est en effet très sensible au prix. Et c'est sur ce segment de marché que l'on peut générer de la croissance ».

Huit à neuf vols par semaine

Pour peser sur le marché, French Blue n'offrira pas seulement les tarifs les plus bas, mais aussi de la capacité, avec dès l'ouverture de la ligne, « huit ou neuf rotations par semaine », en Airbus A330-300 de 378 sièges (350 en éco et 28 en Premium). « Si nécessaire, nous pourrions ajouter de la capacité, puisque nous recevrons fin juillet 2017 un premier A350 de plus de 400 sièges », précise Marc Rochet.

15 % de capacité supplémentaire

Au total, French Blue devrait ainsi injecter, d'emblée, 15 % de capacité supplémentaire sur l'axe métropole-Réunion, déjà desservi par quatre compagnies françaises (Air France, Corsair, Air Austral et XL). L'une d'elles devra-t-elle sortir ? « Je ne crois pas, assure Marc Rochet. D'abord, nous ne sommes pas cinq mais quatre sur l'axe Paris-La Réunion, puisque XL opère au départ de Marseille. Par ailleurs, le trafic sur La Réunion représente 1,2 million de passagers par an, contre 1,7 million sur l'Atlantique Nord, avec un nombre de compagnies encore plus important ».

Le modèle low cost long-courrier à l'épreuve

Reste à savoir si le modèle low cost d'une offre bon marché mais sans prestation incluse s'avèrera adapté à un vol de 11 heures. Jusqu'à présent, le low cost s'est plutôt focalisé sur des lignes plus courtes, pour lesquelles les exigences de confort sont moindres. Le mode de distribution du low cost, principalement axé sur la vente directe sur Internet, pourrait aussi laisser de côté une partie de la clientèle. « Nos appareils, entièrement neufs, offrent un meilleur confort à bord, avec des écrans vidéo HD sur tous les sièges et le Wi-Fi

à bord, répond le président de French Blue. De plus, l'A350 offrira un niveau de pressurisation et une atmosphère de cabine plus agréable que les avions plus anciens de nos concurrents. Quant à la distribution, la totalité des vols de French Blue sont commercialisés en partage de codes avec Air Caraïbes et peuvent donc être réservés en agence de voyages. »

Le patron de French Blue regarde même déjà plus loin dans l'Océan indien, avec un projet de desserte de l'Ile Maurice à partir de 2018. « Nous avons demandé les droits de trafic, confirme-t-il. Nous avons aussi d'autres projets, mais il est encore trop tôt pour en parler ».

Safran conserve ses ambitions dans la défense

Source : Les Echos

François Hollande a inauguré un nouveau centre de R&D du groupe aéronautique.

Le président François Hollande a inauguré, mercredi, à Eragny-sur-Oise (Val-d'Oise), le centre de recherche de la branche électronique de défense de Safran. Une occasion de rappeler en pleine affaire Alstom qu'il reste en France des sociétés qui investissent et ont des compétences reconnues. Au passage, le président a défendu les mesures prises pour Alstom, en faisant le parallèle avec la commande militaire publique qui a permis l'essor de l'aéronautique. « Le développement de Safran, c'est 70.000 salariés dans le monde, 40.000 en France et vous créez 1.000 emplois par an », a-t-il dit.

Safran vient de conclure la vente de sa filiale Morpho, spécialisée dans les métiers de sécurité, au fonds Advent, en vue d'un mariage avec Oberthur, mais le groupe souhaite conserver ses activités dans la défense.

« Nos activités de défense sont partie intégrante et pérenne de Safran », déclare le président du groupe, Philippe Petitcolin, aux « Echos ». Face à l'essor de l'aéronautique civil, elles pèsent de moins en moins lourd dans le chiffre d'affaires (16 %, pour 17,4 milliards d'euros de revenus en 2015).

Synergie civil-militaire

Peu importe ce déclin relatif, Philippe Petitcolin explique qu'il y a une vraie synergie entre le civil et le militaire, avec des recherches qui s'enrichissent mutuellement et permettent aux ingénieurs de se dépasser.

Safran a investi 35 millions d'euros à Eragny-sur-Oise, qui regroupe depuis cet été 1.200 salariés dans le développement de l'optronique, l'électronique embarquée, les centrales inertielle, autant de technologies de souveraineté pour les Rafale ou les sous-marins nucléaires. C'est notamment à Eragny qu'a été conçu l'armement air-sol AASM embarqué sous les Rafales. Les chercheurs travaillent aussi sur un nouveau gyroscope pour les sous-marins Barracuda, qui marque une rupture technologique incroyable : le poids embarqué passe de 700 à 10 kilos. Le genre de saut qui permet d'envisager toute sorte d'applications pour la navigation des véhicules autonomes.

Gys, la PME tricolore qui rivalise avec les allemands sur la scène internationale

Source : Les Echos

L'industriel voit ses outils référencés au plan mondial par les constructeurs. Il investit en France et envisage une troisième usine dans le monde.

Les postes à souder, les chargeurs de batterie, les équipements de carrosserie... Ces outils font partie du quotidien des artisans et des garagistes. Si les industriels allemands et chinois ont pris une part prépondérante sur ces biens d'équipement, le français Gys résiste. A Laval, en Mayenne, cette société familiale de 550 salariés produit chaque année 500.000 de ces machines. Gys dépassera en 2016 les 70 millions d'euros de chiffre d'affaires, en hausse d'environ 15 %. Et l'export dépasse déjà la moitié des ventes. Pour suivre cette croissance, l'industriel engage une nouvelle vague d'investissements à Laval, construisant 5.500 m² d'usine et d'espaces logistiques supplémentaires. Cela ne suffira pas. Après une deuxième usine installée en Chine, la société envisage d'en créer une troisième. Le pays ni même le continent ne sont encore décidés, mais Bruno Bouygues, le PDG, explore l'Amérique du Nord.

Cet essor, le dirigeant l'attribue en partie à une nouvelle génération de produits et à une série d'accords mondiaux. Gys vient de signer un nouveau contrat avec Volkswagen pour un chargeur de batterie « intelligent », le Gysflash 100, lequel devrait équiper les milliers de concessions de la marque dans le monde. Avec ce chargeur, la firme entre dans le monde du véhicule connecté et du Big Data. L'appareil permet en effet de stabiliser la tension du véhicule, de compenser les microvariations électriques lorsque le garagiste met à jour les nombreux microprocesseurs d'une voiture. Grâce à cet appareil, le constructeur récupère également au passage les data des véhicules. « Sur ce type d'appareils, nos concurrents n'ont pas encore atteint une capacité industrielle », estime Bruno Bouygues. Le chargeur retenu par Renault intéresse aussi d'autres constructeurs. Dans le même temps, Ford vient d'homologuer Gys au plan mondial, cette fois sur les appareils de soudage de ses concessionnaires.

Rivetage léger

L'entreprise, qui consacre chaque année 7 % de son chiffre d'affaires à la R&D, avance sur d'autres fronts. Pour Mercedes, elle a mis au point une technologie de soudage Mig (à l'arc) adaptée aux nouveaux aciers légers et durs des futurs véhicules de la marque. A l'intention des réparateurs travaillant sur ces mêmes aciers durs, Gys a lancé un appareil de rivetage léger. Et, pour les carbonés, le groupe propose désormais des appareils à induction permettant de désassembler les matières plastiques en recourant aux courants de Foucault plutôt qu'à la flamme.

TRANSACTIONS & CONTRATS

[Le groupe Airbus achève sa mue en fusionnant avec Airbus](#)

Source : Les Echos

Tom Enders a annoncé ce vendredi matin la décision de fusionner les structures de l'avionneur Airbus avec celle du groupe. L'aboutissement logique de dix ans d'intégration.

A compter du 1er janvier prochain, le groupe Airbus s'appellera tout simplement Airbus. Evoquée depuis plusieurs jours, l'annonce officielle de cette réorganisation majeure a été faite ce matin dans tous les sites du groupe, à l'issue d'un conseil d'administration qui s'est tenu dans la nuit de jeudi à vendredi, à Mobile, dans l'Alabama, où se trouve la chaîne d'assemblage américaine d'Airbus. Un changement d'appellation apparemment anodin, mais qui constitue néanmoins l'aboutissement historique d'un processus d'intégration qui aura duré plus de 10 ans.

Un siège unique à Toulouse

Une décennie, c'est en effet le temps qu'il aura fallu pour transformer l'ancien holding EADS en un véritable groupe industriel intégré, sous la direction de Tom Enders. Concrètement, cette dernière étape, dont la mise en oeuvre s'étalera jusqu'en juillet 2017, se traduira par l'absorption de l'avionneur Airbus par sa maison-mère, qui chapeautera ainsi trois divisions : les avions commerciaux, les hélicoptères et la branche défense et spatial.

Pour les salariés d'Airbus SAS, cette fusion se traduira notamment par l'intégration et le regroupement des fonctions transverses encore autonomes dans le nouveau siège unique du groupe, à Toulouse. Ce qui reste des services généraux des anciens sièges d'EADS en région parisienne et aux environs de Munich serait également transféré vers Toulouse.

Fabrice Brégier, numéro deux du groupe

Quant à l'actuel patron d'Airbus, Fabrice Brégier, il troquera sa casquette de PDG d'Airbus pour celle, plus large, de « chief operating officer » du groupe _ l'équivalent d'un directeur général des opérations pour l'ensemble des trois divisions _ tout en conservant le titre de président de la division avions commerciaux, qui représente 70 % du chiffre d'affaires du groupe. Ce qui fera de facto de lui le deuxième personnage d'Airbus, après le président exécutif, Tom Enders, même s'il n'aura pas formellement le titre de numéro deux. « Fabrice et moi-même nous réjouissons à la perspective de construire avec vous un Airbus plus collaboratif, plus digital et plus compétitif », écrit Tom Enders dans un courrier adressé à l'ensemble des salariés.

Les grands patrons tous promus

Les grands patrons du groupe vont, eux-aussi, prendre davantage de responsabilités au sein du groupe, même si l'organigramme complet du groupe n'a pas encore été rendu public. Il le sera à l'issue du processus légal de consultation des représentants du personnel, qui se poursuivra jusqu'à fin mai. Outre la présidence d'Airbus Helicopters, Guillaume Faury sera ainsi chargé d'une « mission transverse » sur l'ingénierie pour l'ensemble du groupe. Dirk Hoke, le nouveau patron d'Airbus Defense and space, prendra en charge la transformation digitale et des nouveaux services associés d'Airbus, en plus de la présidence de sa division. Marwan Lahoud, déjà directeur de la stratégie et des affaires publiques du groupe, verra également ses fonctions élargies aux ventes et au marketing du nouvel Airbus.

Pour une plus grande efficacité

Les finances, les ressources humaines, la communication et l'innovation, qui avaient déjà été intégrées au niveau du groupe Airbus, conserveront leur patrons actuels. A savoir Harald Wilhelm aux finances, Thierry Baril à la DRH, Rainer Ohler à la communication et Paul Eremenko à l'innovation. Mais tous devraient avoir davantage de prise sur les services des différentes divisions, avec la simplification des structures de direction. « Ce regroupement nous permettra de mutualiser les moyens en interne, mais aussi d'organiser des passerelles entre les divisions et de mieux équilibrer l'activité en transférant au besoin de la charge de travail et des personnels de l'une à l'autre », explique-t-on en interne.

Quelles conséquences pour l'emploi ?

Reste à savoir ce que seront les conséquences sociales de cette fusion, notamment sur l'emploi. Outre un gain

d'efficacité et de flexibilité, l'un des objectifs est en effet la suppression d'un certain nombre de strates de directions intermédiaires, avec des réductions de coûts à la clef.

Dans le courrier interne adressé à l'ensemble des salariés, Tom Enders l'annonce d'ailleurs clairement : « Nous avons identifié d'importantes possibilités de consolidation et de réduction des coûts au plus haut niveau de l'entreprise [...]. Je sais que cette prochaine étape peut inquiéter certains d'entre vous [...] Je peux cependant vous assurer que nous adopterons une approche constructive et responsable [...] Les répercussions par fonction sont actuellement à l'étude et feront prochainement l'objet de discussions avec les représentants du personnel [...] » écrit-il. Une première indication des réductions de coûts attendues sera peut-être avancée le 4 octobre prochain, lors de la première réunion d'information avec les représentants du personnel.

[Hélicoptères : la Pologne annule son méga contrat avec Airbus](#)

Source : Les Echos

Le ministère polonais du Développement a renoncé à cette commande de 50 hélicoptères, un contrat évalué à 3,14 milliards d'euros.

En janvier dernier déjà, la Pologne jugeait "très probable" l'annulation de ce contrat de trois milliards de dollars attribué à Airbus pour l'achat de 50 hélicoptères multirôle Caracal d'Airbus Helicopters. C'est maintenant confirmé : le ministère polonais du Développement a annoncé mardi soir qu'il rompait les négociations.

"Les divergences dans les positions de négociations des deux parties ont rendu impossible un compromis, ainsi la poursuite des négociations devient sans objet", explique un communiqué officiel. C'est un contrat évalué à 3,14 milliards d'euros qui passe sous le nez de l'ex-Eurocopter.

En mai 2015, Varsovie avait pourtant sélectionné Airbus Helicopters face à l'américain Sikorsky et à l'anglo-italien AgustaWestland pour fabriquer ses 50 hélicoptères de transport multi-rôles. Pour l'emporter, Airbus avait mis le paquet, n'hésitant pas à promettre de faire de la Pologne le cinquième pilier européen du groupe, aux côtés de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne et du Royaume-Uni.

Mais cet accord avait été conclu par le précédent gouvernement polonais, battu aux législatives d'octobre 2015 par le parti Droit et Justice (PiS), eurosceptique. Le PiS avait déclaré à plusieurs reprises que sa préférence allait à un constructeur acceptant de produire localement les appareils. Or Sikorsky et AgustaWestland disposent de sites en Pologne.

D'après les déclarations du vice-ministre en janvier dernier, la Pologne avait avantage à rompre l'accord, quitte à payer un éventuel dédommagement susceptible de se chiffrer en centaines de millions de zlotys, plutôt que de supporter les pertes qu'imposerait le contrat à son industrie de défense.

[Après Peugeot et Citroën, Renault prend la route de l'Iran](#)

Source : Le Figaro

Renault passe la vitesse supérieure en Iran. Le constructeur au losange annonce la création d'une

coentreprise avec Idro, fonds d'investissement et de rénovation de l'industrie dans le pays.

L'Iran trouve bien des charmes à l'industrie automobile française. En janvier 2016, Peugeot et l'iranien Iran Khodro créaient une coentreprise. En juillet, c'était au tour de Citroën avec Saipa. Renault maintenant leur emboîte le pas. Les deux marques généralistes du groupe PSA ont signé avec des industriels iraniens de l'automobile. Renault devra tout construire de zéro, son partenaire étant un fonds d'investissement. À l'inverse, Renault se félicite d'être « actionnaire majoritaire » de cette coentreprise. Et les ambitions sont grandes puisque les deux partenaires prévoient de construire un centre d'ingénierie et d'achats, afin de développer un réseau local de fournisseurs, et une usine d'une capacité de 150.000 véhicules par an.

Les premiers véhicules sortiront de l'usine en 2018

Le groupe de Boulogne-Billancourt développera également un réseau de distribution à sa marque, ce qui est une première dans le pays. Les premiers véhicules sortiront de l'usine en 2018. Il s'agira de la Symbol, une adaptation de la dernière version de la Logan rebadgée Renault, et du Duster. Ces véhicules s'ajouteront à la production actuelle de Tondar, version plus ancienne de la Logan, et de Sandero, fabriquée au sein d'une autre coentreprise, où le partenaire est Saipa. Car, à la différence de PSA, Renault possède encore une activité commerciale en Iran: en 2015, le groupe a écoulé plus de 51.000 véhicules.

Le fabricant de valises Rimowa se fait la malle chez LVMH

Source : Le Monde

Les valises ultra-chics changent de mains. Après le rachat de l'américain Tumi par Samsonite, le numéro un du secteur l'été dernier, les bagages Rimowa – les préférés des réalisateurs et des chefs opérateurs puisque leurs valises sont en métal étanche – vont entrer dans l'escarcelle de LVMH, a annoncé le groupe mardi 4 octobre.

C'est l'un des fils de Bernard Arnault, Alexandre, âgé de 24 ans, qui a négocié depuis deux ans l'affaire à Cologne. Dieter Morszeck, le petit-fils du fondateur de Rimowa, s'est laissé convaincre. Il cédera officiellement en janvier 80 % de son entreprise familiale à LVMH pour 640 millions d'euros, conservera 20 % du capital et restera à la tête du groupe pendant encore trois ans. Dès la transaction signée, M. Morszeck s'adjoindra les services d'Alexandre Arnault, qui deviendra cogérant de Rimowa.

« Quand Dieter Morszeck est devenu PDG de Rimowa, en 1982, l'entreprise réalisait 2,5 millions d'euros de chiffre d'affaires. Elle devrait atteindre 400 millions cette année », affirme Bernard Arnault, PDG de LVMH.

Sens des affaires aiguisé

Fondée en 1898 à Cologne, Rimowa a conçu très tôt des bagages d'une structure très légère et extrêmement solide en lançant les premières valises en aluminium du marché, reconnaissables avec leurs rainures parallèles, avant d'innover en utilisant du polycarbonate. L'entreprise allemande a toujours beaucoup investi

dans la technologie et vient de lancer en partenariat avec Lufthansa un système de connexion qui permet de simplifier l'enregistrement des bagages en jumelant la carte d'embarquement à une étiquette électronique intégrée dans la valise. Rimowa a également misé sur un système de géolocalisation des bagages.

Bernard Arnault est persuadé que le marché du voyage, notamment aérien, continuera à croître de façon soutenue. Rien que l'an dernier, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a compté 1,2 milliard de touristes internationaux (+ 4 % par rapport à 2014), avec une très forte croissance du nombre de Chinois depuis plus de dix ans. L'OMT parie sur une hausse moyenne annuelle de près de 4 % du nombre de touristes d'ici à 2020. Sur ce total, le nombre de candidats aux valises Rimowa, même commercialisées à plus de 800 euros, devrait mécaniquement augmenter.

Pour sa première transaction, Alexandre Arnault montre un sens des affaires plus aiguisé que ses concurrents. Samsonite a fait un chèque de trois fois le chiffre d'affaires de Tumi pour en devenir propriétaire. Soit deux fois plus que la moyenne des transactions réalisées depuis trois ans dans le secteur du prêt-à-porter, des chaussures ou des accessoires, a calculé l'agence Bloomberg. Là, LVMH valorise Rimowa 2,43 fois son chiffre d'affaires de 2015. Dieter Morszeck placera une partie substantielle de son rachat dans une fondation destinée à soutenir la recherche scientifique, la santé et l'éducation tant en Allemagne qu'à l'étranger.

Axyntis reprend un site de 3M et vise l'équilibre en 2018 pour son usine de Calais

Source : Les Echos

Le groupe de chimie fine achève la transformation de Calaire Chimie, acheté en 2013.

Le groupe de chimie fine Axyntis a signé le rachat de l'activité chimie fine de 3M à Pithiviers (Loiret), près de sa propre usine. Le périmètre repris représente 60 salariés et 12 millions d'euros de ventes. Cette opération intervient dans un contexte de net redressement du groupe de chimie fine, dont l'excédent brut d'exploitation est revenu dans le vert, à hauteur de 7 millions d'euros en 2015, pour un chiffre d'affaires de 90 millions et 500 salariés. Mais, sur les cinq usines du groupe, celle de Calais reste dans le rouge (2 millions de pertes cumulées en juillet) et a fait l'objet jusqu'en avril de mesures de chômage partiel. Le plan de restructuration a été appuyé par l'Etat et la région à hauteur de 2 millions d'euros (avance remboursable). Il s'agit notamment de regrouper dans les prochains mois les productions qu'Axyntis réalisait sur un autre site de Calais dans cette seule usine. L'ancien site sera transformé en plate-forme de stockage. Le président de la région, Xavier Bertrand, est venu en personne fin septembre signer une convention avec l'entreprise.

Un contrat avec Suez

David Simonnet, président d'Axyntis, estime que la filiale Synthexim, actuellement utilisée à moins de 50 % de ses capacités, dispose d'un réservoir de chiffre d'affaires d'au moins 20 millions d'euros d'ici à 2020. Ce complexe, qui réunira 210 salariés après le transfert, dispose d'un parc de réacteurs d'une capacité globale de 400 m3 sur les 700 m3 du groupe, adaptés pour sa

logique de fabrication de niches. Synthexim y compte aussi un incinérateur de déchets chlorés qui produit de l'acide chlorhydrique et qui fournit l'énergie à l'usine. La filiale vient de conclure fin septembre un contrat quadriennal avec Suez, qui assure un minimum de 12.000 tonnes annuelles à cet équipement. David Simonnet anticipe un retour à la rentabilité d'ici à 2018.

Le groupe Axyntis lui-même a repris le chemin de la croissance après un passage à vide, avec un partenariat noué en 2013 avec le japonais Fuji Silysia. Et David Simonnet projette un doublement du groupe d'ici à 2020 pour atteindre les 200 millions, la moitié par croissance organique, le reste en acquisitions.